

# BUREAU D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE DE SANTÉ CANADA

**OFFICIAL LANGUAGE COMMUNITY DEVELOPMENT BUREAU**  
**Our mandate...**  
 ► Increasing access to health services for official language minority communities  
 ► Fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society

**Bureau d'appui aux communautés de langue officielle de Santé Canada**

Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle est responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles à Santé Canada.

- Assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et appuyer leur développement.
- Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans les sociétés canadiennes.
- Veiller à ce que Santé Canada prenne des mesures positives pour mettre en œuvre ces engagements.

**Mandat**

- Améliorer l'accès aux services de santé pour les CLOSM.
- Promouvoir l'utilisation des deux langues officielles à Santé Canada et.
- Veiller à ce que Santé Canada prenne des mesures positives pour mettre en œuvre l'article 41 de la Loi sur les langues officielles tout en respectant les champs de compétence des provinces et territoires.

**Rôles**

- Administrer le Programme pour les langues officielles en santé (PLOS), précédemment appelé le Programme de contribution pour les langues officielles en santé, qui fait partie du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023.
- Promouvoir et établir des partenariats avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.
- Faire des contacts avec des dirigeants gouvernementaux et des bureaux régionaux de Santé Canada afin de les appuyer dans l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles.
- Établir et mettre à jour des plans d'action conjoints avec des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux afin de répondre aux besoins en santé de leurs membres.
- Appuyer les activités liées au Comité consultatif fédéral du personnel de la santé pour les CLOSM au Canada, et.
- Soutenir la recherche sur les besoins en santé des CLOSM afin d'appuyer le développement de politiques en matière d'accès aux services de santé.

**Le Programme pour les langues officielles en santé**

Le Programme pour les langues officielles en santé (PLOS), lancé en 2003, vise à améliorer l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Le programme inclut les trois composantes suivantes qui se renforcent mutuellement.

- 1 - Formation et maintien en poste des professionnels de la santé**  
Santé Canada fournit un soutien aux établissements de formation postsecondaire afin d'améliorer et d'augmenter les connaissances et les compétences professionnelles des futurs et plus particulièrement dans les régions où les besoins des CLOSM sont les plus grands.
  - Le Consortium national de formation en santé (CNFS), qui comprend un séminaire national et 16 établissements postsecondaires répartis dans le Québec, offre plus de 100 programmes de santé en français dans huit provinces et territoires.
  - Les établissements de santé pour offrir des stages et des placements à ses étudiants.
  - L'Université McGill offre une formation linguistique aux futurs professionnels de santé des CLOSM dans les régions où les besoins en services en anglais sont importants.
- 2 - réseautage en santé**  
Les réseaux de la santé jumellent des cliniciens professionnels (communauté, hôpitaux, professionnels de la santé, professionnels de la santé et établissements d'enseignement postsecondaire), des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux, des services de santé pour les CLOSM. Les destinataires (SRS) pour offrir des conseils sont :
  - La Société Santé en français (SSF), qui compte 16 réseaux régionaux dans toutes les provinces et tous les territoires (sauf le Québec) pour les communautés francophones en situation minoritaire.
  - Le Consortium français pour les communautés anglophones (CFCOA), qui compte 10 réseaux régionaux à travers le Québec, pour les communautés anglophones en situation minoritaire.
- 3 - Projets d'accès aux services de santé**

**Améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire**

Plan d'action 2018-2023 de Santé Canada à l'appui de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles

Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle (BACLO)

Direction générale de la politique stratégique  
Santé Canada

Decembre 2018

**PLAN D'ACTION 2018-2023 À L'APPUI DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES**

Objectif : Améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

Plan 1 : Renforcer le rôle des CLOSM	Plan 2 : Soutenir l'accès aux soins	Plan 3 : Promouvoir le Cadre d'usage
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le rôle des CLOSM par une collaboration plus étroite et intersectorielle pour assurer un accès égalitaire aux services de santé en santé de CLOSM.</li> <li>Mettre les efforts de collaboration plus inclusifs à la base de l'accès de CLOSM.</li> <li>Optimiser l'information en partenariat avec les communautés de langue officielle et les professionnels de la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir l'épanouissement de la santé en santé de CLOSM dans les provinces et territoires.</li> <li>Appuyer l'accès aux soins de CLOSM dans les provinces et territoires.</li> <li>Appuyer les efforts de CLOSM dans les provinces et territoires.</li> <li>Appuyer les efforts de CLOSM dans les provinces et territoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la qualité des services de santé en santé de CLOSM dans les provinces et territoires.</li> <li>Appuyer les efforts de CLOSM dans les provinces et territoires.</li> <li>Appuyer les efforts de CLOSM dans les provinces et territoires.</li> </ul>
<b>RÉSULTATS STRATÉGIQUES</b> Le CLOSM évalue et s'approprie son rôle en tant que communauté de langue officielle de son choix. Les CLOSM ont accès à des services de santé appropriés et efficaces dans la langue officielle de leur choix.		

**BUREAU D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE**  
**Notre mandat...**  
 ► Améliorer l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire  
 ► Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne

Projects Health Services Research Support  
**Retention Innovative Partnerships**  
 Mobilization Training  
 Increase Access Vitality  
 Communities Professionals Results  
 Active Offer

## ANALYSE DE LA PARTIE VII : RESSOURCES ET OUTILS

**OUTIL DE SOUTIEN POUR L'APPLICATION DE LA PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES**

Objectif : Améliorer le Cadre d'usage

Document de consultation en français

Consultez pour discuter avec les destinataires

Le Plan VII de la Loi sur les langues officielles (LLO) vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

Le Cadre d'usage, l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

Le Cadre d'usage, l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

Le Cadre d'usage, l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

Le Cadre d'usage, l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

**OUTIL D'ANALYSE - PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (LLO)**

Évaluer l'impact de l'application de la partie VII de la Loi sur les langues officielles (LLO) sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)

Le Cadre d'usage, l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

Le Cadre d'usage, l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

Le Cadre d'usage, l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

Le Cadre d'usage, l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

**OUTIL DE SOUTIEN POUR L'APPLICATION DE LA PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DANS LES PROGRAMMES DE PARLEMENTAIRE DE TRANSFERT À SANTÉ CANADA**

Document de consultation en français

Consultez pour discuter avec les destinataires

Le Plan VII de la Loi sur les langues officielles (LLO) vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

Le Cadre d'usage, l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

Le Cadre d'usage, l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

Le Cadre d'usage, l'application de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, vise à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans les provinces et les territoires.

**Aperçu de la Loi sur les langues officielles (LLO) - Article 41, Partie VII**

À Santé Canada, tout Mémoire au Cabinet, Présentation au Conseil du Trésor et programme de paiements de transfert, fait l'objet d'une analyse de l'impact des LLO, afin d'obtenir une attestation.

- Le Partie VII de la LLO engage le gouvernement du Canada à appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire et la dualité linguistique.
- Dans ce sens, le gouvernement fédéral s'engage à :
  - favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. En faisant ceci :
    - Améliorer les échanges entre le patient et le professionnel de santé, qui résulte en un meilleur diagnostic et un meilleur traitement.
    - Assurer l'équité et la qualité des services et la sécurité des patients.
  - veiller à ce que des mesures positives soient mises en œuvre tout en respectant les champs de compétence et des pouvoirs des provinces/Territoires.
- Pour plus d'informations sur les occasions de formation sur l'application de la Partie VII de la LLO à Santé Canada, veuillez consulter le BACLO au : [hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca](http://hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca).

Projets Santé Services Recherche Amélioration  
**Intégration Innovative Partenariats**  
 Mobilization Training  
 Appui Access Vitalité  
 Communautés Professionnels Résultats  
 Offre Active

To learn more about Part VII of the Official Languages Act at Health Canada contact: [hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca](mailto:hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca)

Pour en savoir plus sur la Partie VII de la Loi sur les langues officielles à Santé Canada : [hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca](mailto:hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca)

**Cliquez ici pour visiter le kiosque et parler avec un représentant du ministère**



# DONNÉES SUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE

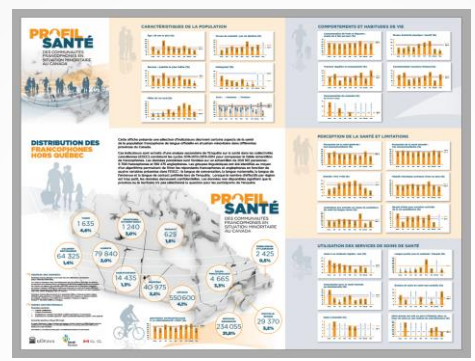
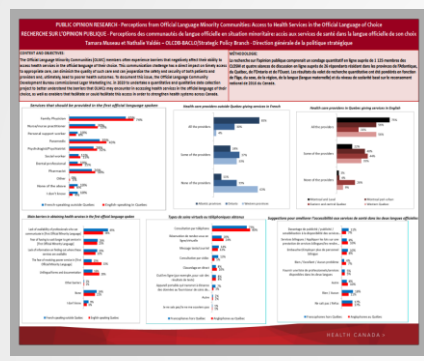



**OFFICIAL LANGUAGE COMMUNITY DEVELOPMENT BUREAU**

**Our mandate...**

- ▶ Increasing access to health services for official language minority communities
- ▶ Fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society

Projects Health Services Research Support  
 Retention Innovative Partnerships  
 Mobilization Training  
 Increase Access Vitality  
 Communities Results  
 Professionals Active Offer





**Rapport final**  
 Perceptions des communautés de langue officielle en situation minoritaire: accès aux services de santé dans la langue officielle de son choix 2020

Préparé à Santé Canada

Préparé par Léger

Numéro de contrat: 117370-18422/05/17  
 PO# 4077-19  
 Numéro de contrat: 79 463 26 5 (FVM comprise)  
 Date de début de contrat: le 27 janvier 2016  
 Projet: 1422-009  
 18 mars 2020

1481  
 607, Place d'Armes, Bureau 700  
 (Ottawa, Ontario)  
 G1R 5K2  
 Téléphone: 514 962-2464  
 Téléc: 514 967-1990






**BUREAU D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE**

**Notre mandat...**

- ▶ Améliorer l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire
- ▶ Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne

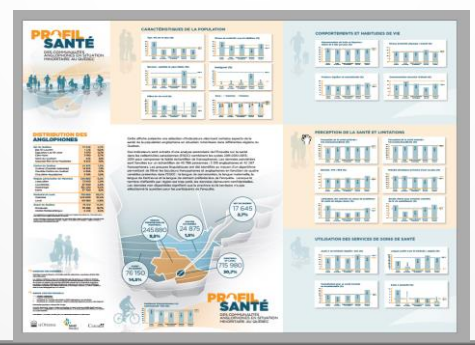


**La langue, un facteur important d'accès aux soins de santé!**  
 Comprendre les perspectives des fournisseurs de soins et des patients des communautés de langue officielle en situation minoritaire



YOUR HEALTH AND SAFETY - OUR PRIORITY  
 NOTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ

Michèle N. St-Onge, F. David N. Taylor



Projets Santé Services Recherche Amélioration  
 Intégration Innovation  
 Partenariats  
 Mobilisation Appui Formation  
 Accès Vitalité  
 Communautés Professionnels Résultats  
 Offre Active

To learn more about Part VII of the **Official Languages Act** at Health Canada contact: [hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca](mailto:hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca)

[Cliquez ici pour visiter le kiosque et parler avec un représentant du ministère](#)

Pour en savoir plus sur la Partie VII de la **Loi sur les langues officielles** à Santé Canada : [hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca](mailto:hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca)